



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

**Session Plénière des 13 et 14 octobre 2016**

**Intervention de Michel CHASSIER**

## Rapport CESER : Nouvelle organisation Economique Régionale

Messieurs les Présidents, mes chers collègues,

A la lecture de votre rapport et des conclusions du CESER, après avoir décrypté les synthèses issues des Etats généraux de l'économie, il est toujours aussi difficile d'en tirer des conclusions, qu'il s'agisse des priorités ou de l'organisation de cette nouvelle compétence.

Pas si nouvelle d'ailleurs, car la Région affiche depuis longtemps l'économie et l'emploi comme l'une de ses grandes priorités, ce qui ne se traduit pas forcément en forme budgétaire.

La nouveauté c'est que la Région reprend une partie des compétences exercées jusqu'ici par les départements, et qui seront désormais partagées avec le niveau intercommunal.

Allons-nous y gagner en cohérence et donc en efficacité ?

C'est bien l'objectif recherché par le législateur, mais nous constatons dans la pratique que ce n'est aussi simple qu'il y paraît, et qu'il demeure une réticence au niveau des départements, qui acceptent difficilement de perdre la main.

Il nous manque également un état des lieux des actions économiques menées dans les départements de notre région, le seul élément d'information se trouve dans les orientations budgétaires, il s'agit du chiffrage global estimé à 23 millions d'euros, mais cela reste une évaluation provisoire.

Quant au volume des interventions de la Région, il est plus difficile à déterminer dans la nouvelle architecture budgétaire qui regroupe le développement économique, le tourisme, l'agriculture, l'enseignement supérieur et la recherche soit environ 105 millions d'euros hors CAP'Asso.

C'est peut-être pourquoi, au-delà de la formulation que l'on a retrouvé tout au long du processus préparatoire et dans le document qui sert de support à cette réunion, intitulé « *une nouvelle donne pour de nouvelles performances de l'économie en région Centre-Val de Loire* », nous ne voyons pas vraiment d'éléments nouveaux en terme d'objectifs, tout a été dit, redit, répété maintes fois.

Les mutations que connaît et va connaître notre économie sont une évidence, « *l'humain placé au cœur de développement des entreprises et de l'emploi* » ressemble plutôt à un slogan, « *une région porteuse d'emplois qui s'appuie sur la qualité de son environnement et la diversité de ses territoires* » reste une idée très

générale, on ne parvient d'ailleurs pas vraiment à identifier les points forts et les points faibles.

Quant au quatrième point, « un nouveau cap, un nouvel écosystème, une nouvelle gouvernance », nous avons déjà souligné les limites de l'exercice.

Quant à savoir si la Région peut être une « collectivité stratégique » il est bien évident que notre action ne peut pas avoir d'effets au niveau macro-économique, nous ne cessons de le répéter.

La définition d'une stratégie économique ne peut être que nationale, à condition de les départements et les intercommunalités elles-mêmes frappées par le « big bang » territorial, sans parler de l'hypothèse des métropoles qui capteraient l'ensemble de ces compétences, rendant illusoire et sans objet tous les schémas qui auront pu être élaborés d'ici-là. reprendre les leviers que nous avons abandonnés progressivement à Bruxelles, mais c'est un autre débat.

Sur la question de la gouvernance il faut distinguer la gestion des outils et l'instruction des dossiers, qui relève de la nouvelle agence de développement économique, et la gouvernance politique, c'est à dire les choix et la définition des objectifs, qui ne peut pas ignorer les départements et les intercommunalités elles-mêmes frappées par le « big bang » territorial, sans parler de l'hypothèse des métropoles qui capteraient l'ensemble de ces compétences, rendant illusoire et sans objet tous les schémas qui auront pu être élaborés d'ici-là.

Il faudra également associer à tous les niveaux, politique et opérationnel, les partenaires professionnels qui possèdent dans leur domaine respectif un savoir-faire et des compétences qu'il ne faudrait pas perdre.

Nous devons par conséquent être particulièrement attentifs et ne pas oublier que nos entreprises ont d'abord besoin de stabilité institutionnelle, sans parler bien sûr des allègements réglementaires et fiscaux, mais cela ne relève pas de nos compétences.